

**Décision n° 2018-76 du 1^{er} mars 2018
portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées aux collaborateurs
du directeur de la direction territoriale Ouest**

Le directeur de la direction territoriale Ouest du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 117027 du 20 décembre 2017 chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement à compter du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-226 du 25 juillet 2016 portant nomination de directeurs de directions territoriales du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-301 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2018-73 du 1^{er} mars 2018 portant organisation de la direction territoriale Ouest et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2018-74 du 1^{er} mars 2018 portant organisation des services, départements, missions et autres entités rattachés au directeur de la direction territoriale Ouest ;

Vu la décision n° 2018-75 du 1^{er} mars 2018 portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées au directeur de la direction territoriale Ouest ;

décide

Article 1

Sur proposition de Madame Anne Grégoire, directrice du département mobilités et infrastructures, sont nommés :

- Monsieur Pierre Le Bourhis, directeur adjoint du département ;
- Monsieur Hervé Ditchi, chef du groupe ouvrages d'art ;
- Monsieur Radoine Dik, chef du groupe mobilités ;
- Madame Marie-Amélie Horvath, chef du groupe sécurité et optimisation des déplacements.

Article 2

Sur proposition de Monsieur Patrick Garnier, directeur du département des transitions territoriales, sont nommés :

- Madame Aurélie Vincke, directrice adjointe du département ;
- Monsieur Loïc Guilbot, chef du groupe projets de territoire et aménagement ;
- Madame Marie-Neige Lebourg, chef du groupe numérique et territoires ;
- Monsieur Christophe Pineau, chef du groupe ingénierie écologique ;
- Madame Sylvie Leveaux, chef du groupe énergie, territoires et bâtiment.

Article 3

Sur proposition de Monsieur Patrick Inglés, directeur du département laboratoire d'Angers, sont nommés :

- Madame Viviane Le Tirilly, directrice adjointe du département laboratoire ;
- Monsieur Pascal Pelissier, chef du centre d'études et de conception de prototypes ;
- Madame Annie Clain, chef du groupe évaluation des bâtiments ;
- Monsieur Sébastien Hervé, chef du groupe sols, ressources, déchets et pollution ;
- Monsieur Jean-Noël Gaudin, chef du pôle innovation ;
- Monsieur Hervé Davias, chef du groupe ouvrages d'art ;
- Madame Delphine Collobert, chef du pôle d'appui à la production.

Article 4

Sur proposition de Monsieur Régis Soenen, directeur du département laboratoire de Saint-Brieuc, sont nommés :

- Madame Martine Leblanc, directrice adjointe du département laboratoire ;
- Monsieur Raphaël Benot, chef du groupe risques naturels et littoraux ;
- Madame Véronique Guégan, chef du groupe comportement et systèmes de transport ;
- Monsieur Lionel Odie, chef du groupe route durable et innovation ;
- Monsieur Benoit Thauvin, chef du groupe ouvrages d'art et maritimes ;
- Madame Laurence Barrès, chef du pôle assistance à la production.

Article 5

Sur proposition de Madame Guénaëlle Bernard, secrétaire générale, sont nommés :

- Madame Valérie Boyer, chef du bureau ressources humaines et formation ;
- Madame Olivia Bonnin, chef du bureau budget qualité logistique et patrimoine ;
- Monsieur Christophe Bodard, chef du bureau support interne informatique ;
- Madame Nadine Prud'homme, chef du bureau d'assistance à la production des départements d'études.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2018-06 du 16 janvier 2018.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Nantes, le 1^{er} mars 2018

Le directeur

Signé

Jean-Christophe Villemaud